



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)

P.V. DE LA REUNION DU LUNDI 19 MARS 2018 A VILLENEUVE D'ASCQ

PRESENTS : Belkacem ABDELHAK, André CHARLET, Louis DARTOIS, Jean-Paul DELPORTE, Jean DENEUVILLE, Christophe MARTINEZ, Odile WILLAY

ASSISTE A LA REUNION : MAXIME BABEUR

EXCUSES : Patrice BUISSET, David DILIBERTO, Jérôme ERCEAU, Jean-François NIEMEZCKI, Bruno PLUMECOCQ, Michel ROBILLIART, André VANDENBUSSCHE,

→ Point sur les obligations d'encadrement :

SENIORS N3

WASQUEHAL F (seniors N3)

La Commission demande au club de lui préciser les nom, prénom et numéro de licence de l'éducateur diplômé au minimum du DES qui remplace actuellement Monsieur Emmanuel TREGOAT lors des rencontres officielles.

SENIORS LIGUE

BUIRE HIRSON US (seniors R2 P)

La Commission prend connaissance que Monsieur Alain LEBEAU titulaire du BEF, remplace Thierry BASTIN au poste d'entraîneur principal de l'équipe senior évoluant en R2 à compter du 15 janvier 2018.

FEIGNIES AULNOYE E. FC (seniors R1 N)

La Commission accorde la dérogation à Monsieur Lias DAARA pour la période du 25 février au 30 juin 2018, entraîneur principal de l'équipe senior 2 évoluant en R1. Monsieur DAARA, actuellement en cours de formation BEF, possède les mêmes prérogatives qu'un titulaire du BEF.

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

Deux conditions sont à respecter :

- L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;
- L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur lors de la saison 2017-2018 : suivi de la formation BEF 2017-2018 et obtention du diplôme.

La Commission considère la situation régularisée.

HARLY QUENTIN SPORT (seniors R3 P)

Son dernier courrier étant resté sans réponse, la Commission rappelle que :

Compte tenu qu'une équipe senior évoluant en R3 doit être encadrée par un entraîneur titulaire au minimum du BMF, responsable de l'équipe, présent sur le banc,

Compte tenu que Monsieur PUCHAUX est titulaire du diplôme animateur Senior et que ce dernier n'a pas fait monter l'équipe en tant qu'entraîneur principal en R3,

La Commission ne peut accorder la dérogation demandée le 02 novembre 2017 et demande au club de régulariser sa situation.

Toutefois, elle précise que si Monsieur PUCHAUX s'engage à entrer en formation BMF lors de la session 2018-2019 (tests de sélection prévus en avril 2018), la demande de dérogation pourra exceptionnellement être réétudiée.

MARQUETTE US (seniors R3 N)

La Commission constate que Monsieur Anthony DEBACKERE est entré en formation BEF.

Elle considère la situation régularisée.

RAISMES FC (seniors R4 N)

Faisant suite à la demande de dérogation pour l'encadrement de l'équipe seniors évoluant en R4 par Monsieur Abderrahmane RHAJAOUI,

Compte tenu qu'une équipe senior évoluant en R4 doit être encadrée par un entraîneur titulaire au minimum du BMF, responsable de l'équipe, présent sur le banc,

Compte tenu que Monsieur RHAJAOUI est titulaire du CFF3 et que ce dernier n'a pas fait monter l'équipe en tant qu'entraîneur principal en R4,

La Commission ne peut accorder la dérogation demandée le 26 février 2018 et demande au club de régulariser sa situation.

Toutefois, elle précise que si Monsieur RHAJAOUI s'engage à entrer en formation BMF lors de la session 2018-2019 (dossier de candidature à retourner avant le 10 avril 2018 à la Ligue), la demande de dérogation pourra exceptionnellement être réétudiée.

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Laetitia LACOUR – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

RONCQ ES (seniors R4 N)

La Commission demande au club d'enregistrer dans les plus brefs délais, via FOOTCLUBS (rubrique « éducateurs » - « avenant »), un avenant de modification à la licence technique de Monsieur Anthony MOORTHAMER (BEF) qui remplace Monsieur Hakim EL MOSATI.

ROUBAIX SCO (seniors R3 N)

Son dernier courrier étant resté sans réponse, la Commission demande à nouveau au club de lui préciser les nom, prénom et numéro de licence de l'éducateur diplômé au minimum du BMF qui remplace actuellement Monsieur DJANFFAR lors des rencontres officielles. Le délai de 60 jours autorisé pour régulariser la situation est dépassé.

ROYE NOYON US (seniors R1 P)

La Commission prend note que Monsieur Williams MARZEC remplace Monsieur Pascal GUILLAUME au poste d'entraîneur principal de l'équipe senior évoluant en R1, à compter du 03/03/2018. Elle considère la situation régularisée.

SAINGHIN AO (seniors R4 N)

La Commission prend note que Monsieur Julien PEPIN, titulaire du BMF, remplace Monsieur Régis GUILLAUME en tant qu'entraîneur principal de l'équipe senior évoluant en R4, à compter du 1^{er} mars 2018.

SOISSONS FC (seniors R2 P)

La Commission prend connaissance de la démission de Monsieur Luc DAVID, entraîneur principal de l'équipe seniors évoluant en R2, en date du 28 février 2018.

Elle demande au club de lui préciser les nom, prénom et numéro de licence de l'éducateur diplômé au minimum du BEF avec licence technique qui remplace actuellement Luc DAVID lors des rencontres officielles et quelle sera sa position en date du 30 mars 2018.

La commission rappelle au club qu'après ce délai de 30 jours, en sus des amendes qui seront rétroactives (170 € par match disputé en situation irrégulière), elle infligera une sanction sportive d'un point de retrait par match disputé en situation irrégulière.

Par conséquent, elle met en demeure le club de régulariser sa situation, avant le 30 mars 2018.

WINGLES SC (seniors R4 N)

La Commission prend note que Monsieur Jean-Claude TRACHE, titulaire du BEF, remplace Monsieur Karim TAHAR en tant qu'entraîneur principal de l'équipe senior évoluant en R4, à compter du 18 mars 2018.

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Laetitia LACOUR – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

SENIORS FEMININES LIGUE

LEERS OS (seniors F R1 N):

Dossier Sébastien LARGEAU transmis à la CR Féminine.

La Commission précise que suite au mail de Sébastien LARGEAU daté du 9 mars 2018, aucune dérogation ne sera accordée la saison prochaine pour l'encadrement de l'équipe senior F évoluant en R1. Le club devra donc désigner un éducateur titulaire du diplôme requis.

JEUNES LIGUE

CREIL AFC (U17 Ligue):

La Commission précise que suite au mail de Pascal SALMISTRARO daté du 13 mars 2018, aucune dérogation ne sera accordée au club la saison prochaine pour l'encadrement de l'équipe U17 Ligue. Le club devra donc désigner un éducateur titulaire du diplôme requis.

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔMES OBTENUS	OBLIGATION	DECISION
Boulogne Aiglons CO	U17 Ligue	BLANC Matthieu	Modules U13 et U15	Licence éducateur fédéral	Le club doit demander une dérogation. Accordée si engagement à la certification CFF2
Bruay USO	U19 Ligue	PANI Ludovic	aucun	Licence éducateur fédéral	Dérogation refusée. Engagement CFF3 reçu. En attente de l'engagement à la certification CFF3.
Camon US	U16 Ligue	CUSTOS Marvyn	Modules U9, U11, U17, senior	Licence éducateur fédéral	Le club doit demander une dérogation Accordée si engagement à la certification CFF3
Lille Sud FC	U14 Ligue	KABOU Mohammed	I1	Licence éducateur fédéral	Le club doit Demander une licence « éducateur fédéral »
Meru Sandricourt US	U15 Ligue	BLANCO Rudy	aucun	Licence éducateur fédéral	Le club doit demander une dérogation Accordée si engagement au CFF2 + certification CFF2
Rouvroy US	U16 Ligue	CHAPUT Grégory	I1 ?	Licence éducateur fédéral	Le club doit transmettre la copie du diplôme I1 de Monsieur CHAPUT, puis demander une licence « éducateur fédéral »

→ Dérogation recyclage :

La Commission accorde une dérogation à Monsieur Morad BEN MOUSSA pour que ce dernier effectue son recyclage BE1 au cours de la saison 2018-2019. Il devra fournir un engagement au recyclage 2018-2019 avec la demande de licence technique 2018-2019.

→ Demandes d'équivalence BEF

LESTANG Eric

PERCHE Jérôme

dossiers acceptés. Dès que la Fédération aura édité les diplômes, les éducateurs seront invités à venir les retirer à la Ligue.

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Laetitia LACOUR – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

→ Statut des éducateurs et entraîneurs du football régional

La commission a étudié l'élaboration d'un nouveau texte pour le statut des éducateurs et entraîneurs du football régional. Celui-ci sera présenté au conseil de Ligue prochainement.

→ Prochaine CRSEE : 30 mars 2018

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Jean-Paul DELPORTE
Président CRSEE

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Laetitia LACOUR – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité